



RAPPORT D'ACTIVITES 2008 ET PERSPECTIVES 2009



*Réseau des Centres culturels
de la Communauté Wallonie-Bruxelles*

4, rue de la Rosière 6820 Florenville
tél : 061 29 29 19 fax : 061 31 11 37
astrac@centresculturels.be

www.centresculturels.be



RAPPORT D'ACTIVITES 2008 ET PERSPECTIVES 2009

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPALES ACTIONS	
L'ASTRAC, réseau des Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles	9
Rappel des missions	10
Principales actions	11
LES ACTIVITES DEVELOPPEES EN 2008, EN REGARD DES MISSIONS	
Organiser et coordonner l'information et la formation des professionnels des Centres culturels	15
Favoriser les communications, les échanges, les coopérations et les synergies entre les Centres culturels	19
Promouvoir le travail du secteur des Centres culturels et le rôle de la culture en général	21
Organiser une réflexion permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et politiques culturelles à tous les niveaux	23
Défendre les intérêts du secteur auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux	27
PERSONNEL, SITUATION DE L'EMPLOI	29
LOCAUX ET MATERIEL DE L'ASSOCIATION	31
PROJET DE CONVENTION – RECHERCHE DE MOYENS SUPPLEMENTAIRES	33
CONSEIL D'ADMINISTRATION	35
MEMBRES DE L'ASTRAC	37
PERSPECTIVES 2009	41
ANNEXES	45

INTRODUCTION

2008 a été, pour l'ASTRAC, une année forte d'**action revendicative** pour améliorer les perspectives de financement des nouveaux contrats-programmes. Beaucoup d'énergie a été investie tout au long de l'année dans les négociations avec la Ministre Laanan et son Cabinet : échanges de courriers et rencontre avec la Ministre, réunions avec le secteur ou ses représentants, enquête pour chiffrer le coût des montées de catégories demandées par les Centres culturels, concertation et collaboration intensifiée avec l'ACC, emailings, lettres et articles dans le journal *l'Astrac en vrac* pour informer les Centres culturels de l'état d'avancement du dossier, relais des revendications des Centres culturels dans le cadre des travaux de la 3C, ...

Tout cela – faut-il encore le rappeler ? – n'est pas resté sans succès et l'ASTRAC n'hésite pas à revendiquer sa contribution à l'aboutissement de ce dossier.

A côté de ce travail de défense des intérêts des Centres culturels, l'ASTRAC a continué à poursuivre ses missions de promotion et de représentation du secteur, de réflexion et mise en réseau, et cela avec une vigueur amplifiée grâce à une **professionnalisation renforcée**. Pour ne citer que quelques résultats : ateliers sur la sécurité au travail dans les Centres culturels, adhésion à l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels, et participation à l'organisation de la Foire à Projets 2008 de l'ENCC à Bruxelles, conception d'une affiche de promotion, envoi de plus en plus fréquents de courriels groupés à l'ensemble des Centres culturels, lancement du projet Objectif lune pour (re)définir les Centres culturels de demain, ...

Une activité plus riche et plus constante que celle des années précédentes a été rendue possible par une nouvelle augmentation du volume d'emploi. Le rôle de l'animatrice-coordinatrice a pu évoluer vers une véritable fonction de directrice de l'association.

La professionnalisation de l'ASTRAC, attendue de longue date, s'accompagne d'une grande volonté de réfléchir de manière très ouverte avec les Centres culturels, à l'identité et au futur de l'association. dans le souci de renforcer ou de mieux cibler son action pour répondre au mieux aux besoins de nos membres, du terrain. L'abandon d'une action phare de l'ASTRAC, le Printemps des Centres culturels, après 2008 (et son remplacement par une nouvelle action de mise en évidence du secteur) peut être considéré comme une décision emblématique de ce climat de questionnement constructif et d'auto-évaluation.

A noter également dans ce contexte : l'affirmation du rôle de prédilection à jouer par l'ASTRAC dans **la récolte et la propagation de l'information ascendante des Centres culturels**.

Mais l'essor (modeste, il est vrai) des dernières années a aussi fait naître de nouveaux besoins que les moyens n'ont pas (encore) permis de rencontrer. Les démarches entreprises avec le soutien du Secteur des Centres culturels pour obtenir une convention pluriannuelle avec la Communauté française, tout en augmentant la subvention annuelle de l'ASTRAC, n'ont eu aucun résultat concret en 2008 et ont obligé l'asbl à puiser dans ses réserves pour pouvoir continuer à fonctionner avec un volume d'emploi adéquat qui est par ailleurs nécessaire pour le maintien du subside APE de la Région wallonne obtenu en 2006. Il reste un combat fondamental à mener pour obtenir une véritable reconnaissance de l'ASTRAC de la part de la Communauté française et pour garantir la pérennité de l'association.





**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION,
RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPALES ACTIONS**

L'ASTRAC, réseau des Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles

L'ASTRAC, fondée en 1991, fédère les professionnels des Centres culturels.

Elle rassemble des travailleurs qui, par la polyvalence de leur statut, de leur travail et les fonctions diverses qu'ils occupent au sein de leur institution, côtoient toutes les composantes qui forment la vie culturelle locale en Communauté Wallonie-Bruxelles: les mondes politique, artistique, associatif, les publics...

Ces travailleurs sont les chaînons naturels et directs entre les différents interlocuteurs de la vie socioculturelle communautaire.

Consciente que le secteur des Centres culturels est essentiel dans le paysage culturel de ce début de siècle, l'ASTRAC se veut un espace de solidarité.

Solidarité sur le fond

Défendre la culture comme capacité de réflexion permettant à l'homme de discerner des valeurs pour effectuer des choix est essentiel.

L'ASTRAC poursuit un travail de réflexion, de discussion et de confrontation et participe ainsi aux débats nécessaires au développement des politiques culturelles.

Solidarité sur les formes

Si pour l'ensemble du secteur des Centres culturels, il y a similitude sur les intentions pratiques, les publics sont multiples.

L'ASTRAC se veut un lieu de dialogue et de formation où les expériences se confrontent, les idées se bousculent et les informations circulent dans un but d'enrichissement professionnel et d'éducation permanente, pour la mise en place d'une véritable coopération entre les acteurs de terrain.

L'association a pour objet social: "d'organiser, par tous les moyens, la circulation de l'information, la réflexion et la formation professionnelle ainsi que la coordination entre ses membres, dans tous les domaines qui, directement ou indirectement, sont en relation avec leur pratique professionnelle et le secteur culturel en général; de défendre et d'accompagner leurs actions et, le cas échéant, de les représenter collectivement auprès des tiers.

L'association prendra toutes les initiatives qui, du point de vue de ses membres, seraient utiles au bon fonctionnement et au développement des Centres culturels en général" (extraits des statuts de l'asbl)

Le conseil d'administration, composé de 15 administrateurs maximum, se réunit 8 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres de l'association. Une assemblée générale est organisée chaque année.

En 2008, 77 personnes, tous professionnels de Centres culturels ou d'autres associations du secteur, étaient membres effectifs de l'ASTRAC. 108 Centres culturels agréés, ainsi qu'une Agence de développement culturel étaient membres adhérent. (Voir les listes des membres plus loin, pp. 37-39).

Les bureaux de l'ASTRAC sont installés à Florenville, dans les locaux du Centre culturel du Beau Canton.

L'ASTRAC est soutenue par la Communauté française et reçoit, depuis 2007, une aide financière de la Province du Luxembourg.

Rappel des missions

Le rôle de l'ASTRAC est de **relier entre eux les professionnels des Centres culturels agréés de la Communauté Wallonie-Bruxelles¹** et de **promouvoir** ainsi la mise en réseau permanente du secteur des Centres culturels.

Les missions spécifiques de l'association sont:

- d'organiser et de coordonner l'**information** et la **formation** des professionnels des Centres culturels ;
- de favoriser la **communication**, les **échanges**, les **coopérations** et les **synergies** entre les Centres culturels et notamment entre leurs professionnels;
- de **promouvoir** le travail des Centres culturels et le rôle de la culture en général ;
- d'organiser une **réflexion** permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et les politiques culturelles à tous les niveaux, notamment par rapport au secteur des Centres culturels ;
- de **défendre les intérêts** des Centres culturels et de leurs professionnels et les représenter auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux.

La spécificité de l'ASTRAC est d'analyser les besoins des Centres culturels **du point de vue de leurs professionnels**. Cette perspective lui permet de baser son action sur les aspirations des différents lieux et/ou sur les priorités du moment, telles qu'elles sont vécues sur le terrain.

Un rôle particulièrement important de l'ASTRAC est de **récolter et de propager l'information ascendante des Centres culturels**.

¹ ainsi que d'autres associations du secteur : Agences de développement culturel, Concertations régionales de Centres culturels ...

Principales actions

Le travail de l'ASTRAC est avant tout un travail de **mise en commun d'informations, de compétences, d'expériences et d'énergies**.

Ce travail se concrétise par des actions récurrentes, par des actions plus ponctuelles qui sont souvent inspirées par l'actualité du secteur, et par des services d'information et de représentation à caractère de plus en plus permanent.

Actions récurrentes :

- Rencontres professionnelles : une journée thématique en début d'année, une demi-journée au mois de mai, à l'occasion de l'AG annuelle
- le *Printemps des Centres culturels*, jusqu'en 2008

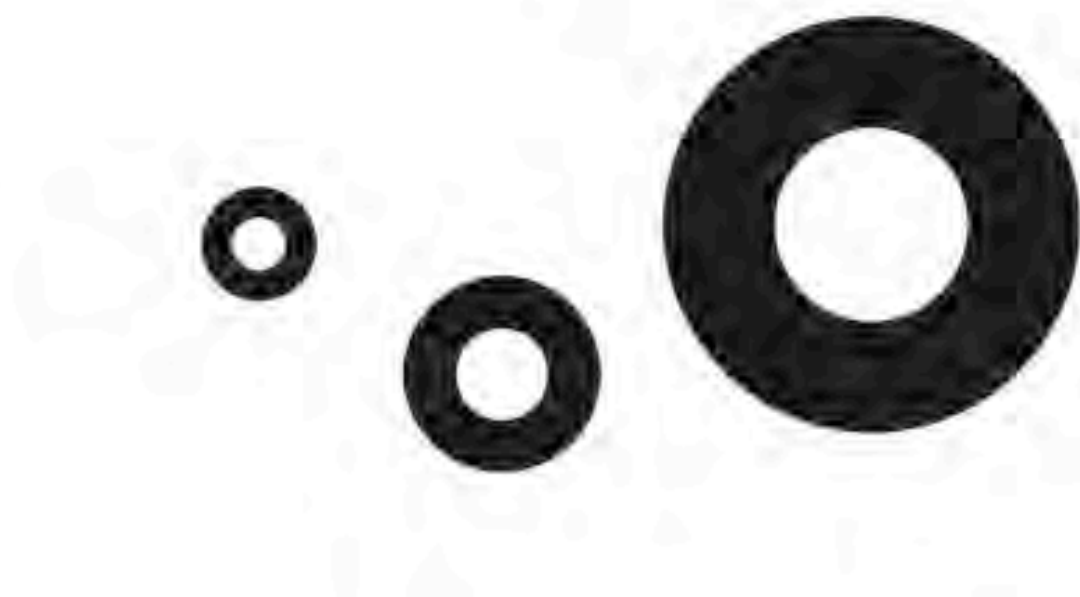
Quelques exemples d'actions ponctuelles :

- Co-organisation de la *Project Fair 2008* de l'ENCC, Réseau européen des Centres culturels
- *115 Centres culturels en Communauté française Wallonie-Bruxelles* : réalisation d'une carte géographique des Centres culturels
- *Projet Objectif lune* pour (re)définir les Centres culturels de demain

Services aux membres :

- Services d'information :
 - o Bulletin d'information : *l'Astrac en vrac* : minimum 4 parutions par an
 - o Site internet www.centresculturels.be
 - o Envoi de courriels groupés à l'ensemble des Centres culturels
 - o Conseils ponctuels en fonction des questions posées
- Service de représentation et de défense des intérêts des Centres culturels :
 - o Participation au travail de la 3C
 - o Interventions spécifiques selon les urgences du moment
 - o Représentation au sein de l'ENCC, le réseau européen des Centres culturels
 - o Participation à Associations 21
 - o Contacts avec l'ACC

LES ACTIVITES DEVELOPPEES EN 2008, EN REGARD DES MISSIONS



Organiser et coordonner l'information et la formation des professionnels des Centres culturels

1. Site internet, journal, e-mailings

Depuis plusieurs années, deux **outils de communication permanents** assurent l'**information** des professionnels des Centres culturels, tout en constituant des liens forts entre l'association et ses membres :

- le site internet www.centresculturels.be
- le journal *Astrac en vrac*

Les informations publiées portent sur l'ensemble des thèmes et problématiques pouvant intéresser le secteur ainsi que sur les activités et actions de l'ASTRAC même.

En 2008, des mises à jour régulières du **site internet** www.centresculturels.be ont été possibles grâce au travail d'une employée permanente, ainsi qu'une première révision de certaines rubriques en vue d'une refonte plus substantielle dès que nos moyens le permettront.

Les rubriques *L'Astrac*, *Le Printemps*, *Astrac en vrac* et *Archives* continuent à donner des informations sur l'ASTRAC même et ses principales initiatives.

La rubrique *Centres culturels* est constituée d'un répertoire des Centres culturels agréés (mis à jour régulièrement), avec des liens vers leurs sites internet.

La rubrique *Actualités* est réservée aux informations sur les événements et initiatives ponctuelles pouvant intéresser les professionnels du secteur (dont les activités de l'Astrac), ainsi qu'aux « actualités politiques du secteur ».

Enfin les pages *Petites zannonces* sont destinées aux annonces envoyées par nos membres ou pouvant les intéresser. Une nouvelle sous-rubrique a été créée pour la publication d'annonces d'emploi. L'ASTRAC en reçoit de plus en plus fréquemment et rediffuse également celles-ci par courriel.

Le **journal *Astrac en vrac***, constitue un lien plus tangible avec nos membres.

En 2008, 5 numéros ont été réalisés : en janvier (47), avril (48), juin (49), septembre (50) et décembre (51).

Parmi les sujets abordés (hors activités ASTRAC):

- Interview de Marion Hänsel
- Interview de Robert Meureau
- Charte de bonne gouvernance
- Perspectives pour les nouveaux contrats-programmes : l'étau se déserre
- La Note d'orientation politique de la Ministre Fadila Laanan
- Les Centres culturels et la sécurité au travail
- Rencontre internationale de l'ENCC à Pécs
- Foire à projets de l'ENCC à Bruxelles
- Décès de Jean-Pierre Depaire
- La culture : quatrième pilier du développement durable
- Le Web non-marchand. Et si on osait parler de marketing ?
- Formation : Analyse stratégique des pratiques et politiques culturelles.

Une nouvelle rubrique sur la Culture et le Développement durable a été lancée en décembre. Une rubrique *Carte blanche* reste ouverte aux contributions de nos lecteurs.

Chaque numéro du journal est envoyé à plus de 650 destinataires, dont les Centres culturels adhérents, les membres effectifs de l'asbl et un grand nombre d'autres intéressés. Comme évoqué ci-dessus, chaque numéro peut également être consulté sur le site internet de l'ASTRAC.

A côté du journal et du site internet, l'**envoi de courriels groupés** est graduellement devenu en 2008 un troisième moyen de communication important. Ces messages spécifiques en fonction des actualités du secteur ont un caractère plus ponctuel, mais pas pour autant une fréquence peu importante. Ils ont l'avantage de permettre de diffuser rapidement et à moindre coût des informations très récentes, et cela en offrant aux destinataires la possibilité de réagir de manière très directe.

Parmi les informations communiquées courant 2008:

- informations sur les activités de l'ASTRAC même ;
- « nouvelles du secteur » : informations sur les actualités politiques des Centres culturels, dont notamment les perspectives pour les nouveaux contrats-programmes, le nouveau décret emploi, ... ;
- les newsletters ou autres informations que l'ASTRAC reçoit de l'ENCC ou de ses membres dans les autres pays;
- informations diverses ayant un intérêt pour les (professionnels des) Centres culturels : appel à candidatures ou à projets, annonces de formations, conseils par rapport à certaines questions administratives, p.ex. le Fonds écurieul (voir plus loin, p. 17) ;
- informations sur certaines initiatives dans le domaine du développement durable que l'ASTRAC reçoit via Associations 21 (voir plus loin, p. 23) ;
- les offres d'emploi ou autres annonces qui sont communiquées à l'ASTRAC, susceptibles d'intéresser les (professionnels des) Centres culturels.

The screenshot shows a web browser window with the URL http://www.centresculturels.be/annonces/annonce_divers.html. The page features a header with the logo 'bjectif lune' and a navigation menu with items like 'CENTRES CULTURELS', 'ACTUALITE', 'L'ASTRAC', 'ASTRAC EN VRAC', 'ARCHIVES', 'PETITES ANNONCES', 'PAGE D'ACCUEIL', 'LIENS UTILES', and 'CONTACT'. Below the menu is a table with three columns: 'SUJET', 'CONTACT ET INFOS PRATIQUES', and 'PRÉSENTATION'.

SUJET	CONTACT ET INFOS PRATIQUES	PRÉSENTATION
L'ENCC cherche des partenaires pour son projet d'échange de personnel	Envie d'élargir vos horizons ou de simplement soutenir cette initiative? Prenez contact avec nous ou directement avec l'ENCC par mail à office@encc.be . Pour plus d'infos sur le projet BECC et son avenir, vous pouvez télécharger la dernière newsletter de l'ENCC à l'adresse web http://www.encc.eu/newsletter.php ou surfer sur le site du projet BECC: www.encc-becc.eu . Intéressant à savoir : l'ENCC dispose depuis quelques mois, en la personne d'Olivier Haustrate, d'un collaborateur issu d'un Centre culturel de la Communauté Wallonie-Bruxelles ! Cela veut aussi dire que vous pouvez dorénavant vous adresser à l'ENCC en français.	L'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels, songe à une suite pour la première édition de son projet BECC ou « Bridge between Cultural centres », un projet d'échange de personnel entre Centres culturels européens. Comme vous le saviez peut-être déjà, BECC-1 proposait aux « cadres » des Centres culturels en Europe de découvrir le travail de leurs collègues d'un autre pays dans le cadre de courts séjours (d'environ 10 jours). Quelque 25 personnes ont participé à ces échanges et s'en sont majoritairement montrées satisfaites lors d'un séminaire d'évaluation à Berlin. Dans certains cas, des projets de coopération internationale ont même été développés. L'ENCC a examiné les possibilités pour refinancer une deuxième édition du projet et prépare, entre autres, un dossier de demande d'aide dans le cadre du programme EVS (European Voluntary Service). Il lance aujourd'hui un appel à tous les Centres culturels en Europe qui seraient prêts à devenir structure d'envoi ou d'accueil pour la deuxième édition du projet BECC à se déclarer partenaire officiel de ce projet et à introduire une demande auprès du BIJ afin d'être accrédité en tant qu'opérateur EVS.

2. Les Centres culturels et la sécurité au travail

Dans le domaine de la **formation**, deux journées de rencontre professionnelle ont été l'occasion d'aborder le sujet de la sécurité au travail, sujet dont on sait qu'il est la source de grandes incertitudes, d'un grand inconfort chez les professionnels des Centres culturels.

Un premier atelier intitulé « **Les Centres culturels et la sécurité au travail** » organisé lors de la journée professionnelle de l'ASTRAC du 31 janvier 2008 a donné lieu à la réalisation d'un **relevé**, non seulement **des questions** qui peuvent se poser dans un Centre culturel sur la sécurité sous tous ces angles, mais aussi **des (dis)fonctionnements** rencontrés sur le terrain par les différents participants.

Première conclusion de l'atelier : le manque total d'expertise en matière de sécurité dans les Centres culturels et le besoin important de lignes de conduite claires et pratiques. Mais aussi : la nécessité avant tout de conscientiser l'ensemble des acteurs concernés tant aux différentes problématiques concrètes de la sécurité et aux solutions les plus adéquates, qu'au fait que la sécurité a un prix : en argent et en temps de travail...

18 personnes ont participé à cet échange.

Le travail entamé a été poursuivi lors d'une deuxième journée de rencontre, le 22 mai 2008. L'ASTRAC avait cette fois invité un expert, Christian Lambinet, attaché à l'Inspection du travail, à donner aux participants des conseils et consignes pratiques dans le cadre de l'atelier « **Les Centres culturels, le bien-être et la sécurité au travail. Et si vous receviez une visite de l'inspection du travail ?** ».

11 participants s'étaient inscrits à cet atelier.

Les rapports des deux ateliers, ainsi que la présentation de Christian Lambinet en format Power point ont été publiés sur le site internet www.centresculturels.be et diffusés largement par courriel aux intéressés.

3. Fonds écureuil

En novembre 2008, l'ASTRAC a informé l'ensemble des Centres culturels sur les points importants à respecter dans la constitution d'un dossier de demande pour le nouveau Fonds Ecureuil. Ceci sous forme d'un email avec des recommandations complétant les informations du courrier de la Ministre Fadila Laanan du 29 octobre 2008.

Favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies entre les Centres culturels et notamment entre leurs professionnels

Les échanges entre les professionnels des Centres culturels ne peuvent qu'enrichir leur travail, tout en favorisant leur solidarité ainsi qu'une notion de cohérence du secteur et de son action au travers la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Les **journées professionnelles** que l'ASTRAC organise au moins deux fois par an sont autant de moments de rencontre, d'inspiration, de coopération, de partage.

La formule du travail en atelier permet des échanges d'informations diverses, allant de simples « tuyaux » d'ordre plutôt technique jusqu'à des idées pour de nouveaux projets, pour des collaborations mêmes. Les thématiques des ateliers varient en fonction des actualités, mais sont toujours liées aux réalités quotidiennes des (professionnels des) Centres culturels. Des temps informels sont prévus également lors de chaque journée pour permettre aux participants de s'entretenir de manière plus spontanée autour d'un verre ou d'un repas convivial.

Comme les années précédentes, deux rencontres traditionnelles de l'ASTRAC ont rassemblé le secteur **en 2008**. Dans un climat d'incertitude concernant les perspectives pour le renouvellement des contrats-programmes de la plus grande partie des Centres culturels, ces deux rencontres ont été consacrées principalement à des questions liées à l'actualité politique du secteur.

La « **Project Fair 2008** » de l'**ENCC**, le Réseau européen des Centres culturels, était l'occasion de rencontres et d'échanges avec des collègues d'autres pays européens. L'ASTRAC avait été sollicitée par l'ENCC pour co-organiser avec la VVC (Vereniging Vlaamse Cultuurcentra, la fédération des Centres culturels en Flandre) et l'ACC (Association des Centres culturels) cette foire à projets annuelle qui se tenait cette fois à Bruxelles (les 1^{er}, 2 et 3 octobre).

1. Journée professionnelle du 31 janvier

Cette journée de rencontre professionnelle, à l'intitulé ludique « **Déserrer l'Etai Général de la Culture** », voulait, tout d'abord, poser la question des suites des travaux amorcés avec les Etats Généraux de la Culture.

Trois ans après cette opération qui avait suscité beaucoup d'espoir, les Centres culturels restaient face à de multiples questions irrésolues, encore aggravées par leur vulnérabilité financière. Assez de raisons pour inviter leurs professionnels, dirigeants et partenaires à échanger, dans un esprit constructif, leurs points de vue et leurs idées créatives sur les besoins, les opportunités et les perspectives d'avenir du secteur.

Une présentation de la situation des Centres culturels en Flandre par Paul Sergier, Directeur de la fédération des Centres culturels flamands (VVC ou Vereniging Vlaamse Cultuurcentra) pouvait servir de source d'inspiration ou de comparaison. Des ateliers thématiques permettaient de cibler la réflexion autour de thèmes comme le rôle fédérateur, le(s) territoire(s) des Centres culturels ou leur rôle dans une optique de développement durable. En fin de journée, Denis Dargent, attaché au Cabinet de la Ministre de la Culture Fadila Laanan, était présent pour un échange sur les perspectives pour l'avenir proche du secteur.

La sécurité au travail était un deuxième sujet qui s'imposait aux débats, suite à des accidents graves survenus lors des mois précédents dans quelques Centres culturels. Pour cette raison, le programme de la journée prévoyait également un témoignage personnel d'un animateur-directeur directement concerné par cette situation, ainsi qu'un atelier destiné à faire un relevé des besoins. (Voir plus haut, p. 16)

108 personnes s'étaient inscrites à cette journée.
Voir aussi le programme détaillé de la journée en annexe, p. 47

2. Journée d'échange du 22 mai

Un deuxième moment de réflexion et de débats est traditionnellement proposé à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de ASTRAC.

En 2008, les membres mais aussi un cercle plus large d'intéressés ont été invités à une longue demi-journée d'échanges consacrée à l'actualité et l'avenir du secteur.

Au programme : un atelier de réflexion sur l'hypothèse d'une régionalisation de la Culture et sur ses conséquences possibles pour le financement des Centres culturels, un brainstorming sur le futur de l'opération « Le Printemps des Centres culturels » et la poursuite des travaux amorcés en janvier sur la sécurité au travail. (Voir plus haut, pp.16-17)

Le côté informel était à nouveau assuré par un moment apéritif autour d'amuses-bouches typiques et boissons régionales apportées par les participants mêmes et par un repas proposé par l'ASTRAC.

Environ 50 personnes ont participé à la rencontre.

3. Foire à projets de l'ENCC, les 1^{er}, 2 et 3 octobre

Comme son nom l'indique, la *Project Fair* est avant tout une foire à projets qui donne aux Centres culturels de différents pays en Europe la possibilité de présenter leur institution à travers un projet original, de s'inspirer des projets des autres et de nouer des contacts pour lancer de futurs projets ensemble. En parallèle, un séminaire est organisé chaque fois autour d'un thème proche du vécu des Centres culturels.

La VVC (co-fondatrice de l'ENCC) avait déjà commencé à préparer le programme plusieurs semaines avant l'adhésion de l'ACC et de l'ASTRAC à l'ENCC. Le rôle de l'ASTRAC a néanmoins été assez important : promotion et recherche de participants auprès des Centres culturels et une sélection d'autres acteurs potentiellement intéressés de la Communauté Wallonie-Bruxelles, mais aussi en France et dans le Grand-Duché de Luxembourg, recherche d'intervenants pour la séance plénière et pour deux des quatre ateliers, recherche de « préposés aux stands » pour la foire, choix du programme plus informel du jeudi soir.

La partie séminaire de la rencontre avait été placée sous l'enseigne du dialogue interculturel, tout en abordant d'autres thèmes, plus généraux ou d'ordre plus pratique, comme la gestion des ressources humaines dans les Centres culturels, le programme Grundtvig de l'Union européenne, le personnel technique et la valorisation des compétences, la coopération régionale entre les Centres culturels, les collaborations possibles avec Service volontaire européen (SVE), les plateformes culturelles européennes, ...

Une bonne trentaine de participants issus de la Communauté Wallonie-Bruxelles étaient inscrits à cette rencontre.

Les projets qui ont été présentés à la partie Foire à projets par des représentants du secteur ou par d'autres associations proches étaient:

- *Réseau d'échange de savoirs* (Centre culturel « Le Fourquet » de Berchem-ST-Agathe) ;
- *Les Noces du fils/Folles funérailles*, Projet Leader+ (CCBW et GAL Culturalité) ;
- *2007-2027*, Maison culturelle d'Ath ;
- *Artemis* (Fondation Marcel Hicter).

Promouvoir le travail du secteur des Centres culturels et le rôle de la culture en général

1. Le Printemps des Centres culturels

Mettre en évidence de manière récurrente le travail singulier et incontournable des Centres culturels au cœur de la culture : voici l'objectif poursuivi par l'ASTRAC depuis 2002 avec l'opération annuelle le **Printemps des Centres culturels**. Et cela avec le concours de chacun des 115 (ou même 118) Centres culturels agréés, dans une activité commune pour affirmer une image riche et forte du secteur.

En 2008 aussi, le *Printemps* a rappelé à l'opinion publique et aux décideurs que les Centres culturels de la Communauté française forment, dans leur ensemble, une importante mouvance pour un développement culturel de proximité, durable et accessible à toutes et à tous. Une mouvance caractérisée non seulement par une grande diversité, mais aussi par une complémentarité et une cohérence d'action.



La formule est restée celle des années précédentes : la conception d'un **visuel** original, la publication d'une **carte postale**, d'une **affiche** et d'un **dépliant-programme** annonçant les activités proposées par les Centres culturels durant la deuxième quinzaine de mars², l'insertion de ces activités sur des **pages « Printemps 2008 »** créés à cet effet **sur le site internet www.centresculturels.be**. En tout, environ 250 activités différentes ont été annoncées.

Les cartes, affiches et dépliants ont été distribués aux Centres culturels sur base de leurs « commandes » prises au préalable. Un modèle de communiqué de presse leur a également été transmis. Ce même communiqué a été diffusé par l'ASTRAC à destination des journalistes de la presse nationale. L'ASTRAC a aussi envoyé le dépliant-programme à plusieurs centaines de responsables politiques, de fonctionnaires du Ministère de la Culture, et à d'autres acteurs pertinents. Comme les autres années, deux espaces publicitaires ont été achetés dans le magazine *Mosquito* (dont un sur la couverture du numéro du 12 mars 2008).

En l'occurrence, l'ASTRAC a à nouveau attiré l'attention sur le besoin pressant de refinancer les Centres culturels.

Ce septième Printemps était en outre l'occasion de mettre en évidence l'engagement du secteur pour le **développement durable**. Les Centres culturels qui le souhaitaient pouvaient également annoncer dans le dépliant-programme une de leurs initiatives prévues ou réalisées dans le courant de la saison culturelle 2007-2008 en lien avec ce thème.

² Chaque Centre culturel avait à nouveau la possibilité d'annoncer jusqu'à trois activités organisées pendant la période du Printemps, du 15 au 31 mars: une de création, une d'éducation permanente et une de diffusion.

37 Centres culturels ont répondu positivement à cette invitation.

Le *Printemps des Centres culturels 2008* n'a certainement pas été sans succès. Comme les années précédentes, l'ASTRAC a pu associer l'ensemble des Centres culturels à l'opération. L'ASTRAC a néanmoins décidé que **ce septième Printemps serait aussi le dernier**.

L'évaluation réalisée, comme d'habitude, dans les semaines qui ont suivi le Printemps a en effet amené l'ASTRAC à constater que l'opération ne rencontrait plus entièrement les attentes de ces principaux bénéficiaires : les Centres culturels.

Parmi les raisons évoquées pour justifier une évaluation négative: un impact local limité ou un intérêt faible pour le Centre culturel individuel et son action, un gaspillage de moyens et de papier démesuré par rapport à l'impact réel de l'opération et peu conciliable avec l'engagement de l'ASTRAC pour le développement durable, une formule qui a vieilli, un manque d'originalité, manque d'efficacité vis-à-vis du grand public, ...

Le Conseil d'administration de l'ASTRAC s'est donné un an pour réfléchir à une modernisation du projet et pour concevoir, avec les Centres culturels, une nouvelle action de promotion récurrente du secteur.

2. Affiche « 115 Centres culturels... »



Entre temps, une **action ponctuelle** a été préparée pour 2009. Elle consiste en la réalisation d'une **affiche** montrant la carte géographique de la Communauté Wallonie-Bruxelles sur laquelle la situation de chacun des Centres culturels agréés est indiquée, avec comme slogan « 115 Centres culturels en Communauté française Wallonie-Bruxelles : la culture près de chez vous ! »

La maquette graphique a été conçue et un appel d'offre a été réalisé pour l'impression de 1500 exemplaires qui seront diffusés largement au printemps 2009.

3. Foire à projets de l'ENCC

Enfin, n'oublions pas que la « **Project Fair 2009** » de l'**ENCC** a également été l'occasion d'une mise en évidence des Centres culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles et même de certains de leurs projets devant un public international. Voir plus haut, p. 20.

Organiser une réflexion permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et politiques culturelles à tous les niveaux

Les Centres culturels, tous différents, ont cependant en commun leur vocation à être « au cœur de la culture ». Tantôt fédératifs du monde associatif local, tantôt au carrefour des démarches de création, ou bien encore ferments de démocratie locale, les Centres culturels sont des associations originales, singulières, dont la composition assure une véritable légitimité pour une action de coopération globale avec l'ensemble des intervenants culturels de leur champ d'action.

L'ASTRAC tient à défendre ce rôle de « rassembleur » des Centres culturels qui est aujourd'hui parfois dilué dans la complexité du travail, les urgences multiples, les contraintes budgétaires, une importante dépendance des pouvoirs locaux, ...

Cela ne l'empêche par ailleurs pas d'être consciente de la nécessité de prendre en considération les changements liés à l'évolution accélérée de la société et du paysage culturel et artistique.

Voilà quelques balises fondamentales qui orientent la réflexion que l'ASTRAC organise en permanence, avec les Centres culturels et les autres opérateurs socioculturels, sur le rôle, l'évolution, la raison d'être et le devenir des stratégies de développement culturel à construire. Réflexion qui s'effectue, entre autres, à l'occasion des journées de rencontre professionnelle et qui trouve son reflet dans le périodique *Astrac en vrac* sur le site internet www.centresculturels.be, ainsi que dans les publications ponctuelles de l'ASTRAC.

En 2008, les orientations importantes qui ont été privilégiées dans ce contexte étaient :

- les Centres culturels et le développement durable,
- les Centres culturels et l'intégration européenne,
- l'avenir de la Culture, les Centres culturels de demain,
- vers un cadre éthique et une déontologie professionnelle pour les Centres culturels.

1. Les Centres culturels et le développement durable

L'ASTRAC soutient que, forts de leur expérience dans la réalisation de projets de développement socioculturel local basé sur la qualité de vie, avec la participation des citoyens et souvent « multipartenaires », les Centres culturels peuvent prendre une part importante dans la mise en œuvre du développement durable en donnant à la culture la place qu'elle mérite dans cette démarche. En effet, le travail des Centres culturels est emblématique du rôle inéluctable de la culture comme quatrième pilier du développement durable.

Depuis 2007, l'Astrac est membre d'**Association 21** (As21), la plateforme francophone pour un **développement durable** qui se veut un lieu où des associations très diverses pourront se retrouver pour mieux coordonner leurs réflexions et leurs actions en faveur d'un développement durable de notre société.

En tant que membre d'As21, l'ASTRAC sert de relais aux initiatives prises par la plateforme et ses membres. Elle s'est en outre donné comme mission de favoriser les synergies entre les Centres culturels qui se reconnaissent ouvertement dans la perspective du développement durable.

Dans le but de réaliser un état des lieux des initiatives et attentes du secteur, une première **enquête** a été lancée au début de l'année.

Un questionnaire à compléter a été envoyé (par courriel) à l'ensemble des Centres culturels et donné aux participants à nos journées professionnelles. Les réponses sont de bonne qualité,

mais elles restent assez peu nombreuses. Le travail de relevé est à compléter, et à renouveler, mais il a été déjà possible d'en tirer quelques **premières conclusions** :

- (1) Les programmes des Centres culturels témoignent de plus en plus d'un intérêt croissant pour le développement durable et des expériences isolées en écogestion existent, mais l'établissement d'une vision cohérente pour intégrer le développement durable dans son projet culturel et son fonctionnement au quotidien est un effort de longue haleine qui demande de se repenser et se réorganiser en profondeur.
- (2) Beaucoup de Centres culturels semblent encore se poser des questions sur leur rôle précis dans la mise en œuvre du développement durable.
- (3) Même si prise de conscience il y a, les moyens et le temps sont limités et donc généralement réservés en priorité pour garantir la continuité des activités de base.

Ces conclusions provisoires ont été confirmées lors d'un **atelier d'échange** sur le rôle des Centres culturels et le développement durable, atelier qui a été organisé à l'occasion de la journée de rencontre professionnelle du 31 janvier.

L'ASTRAC avait invité Anne Versailles, coordinatrice d'As21, pour animer cet atelier qui était aussi l'occasion d'une présentation de l'action de la Cellule « Culture et Développement » du Ministère de la Communauté française par Camille Hermans.

13 personnes ont participé à cet atelier dont le rapport peut être téléchargé sur le site internet de l'ASTRAC.

Toujours dans une optique de développement durable, l'ASTRAC a participé, dans le courant de l'automne, à la préparation d'un **numéro spécial consacré à la Culture du magazine *Symbioses***, le journal du Réseau Idée pour l'information et la diffusion en l'éducation à l'environnement. Une réunion de travail a été l'occasion de partager les premiers résultats du travail de relevé réalisé par l'ASTRAC, mais aussi de rencontrer bon nombre d'acteurs culturels engagés, externes au secteur des Centres culturels.

2. Les Centres culturels et l'intégration européenne

En 2008, l'ASTRAC est devenu membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels, qui vise, depuis 1999, à stimuler les échanges et les partenariats interculturels entre les Centres culturels (ou institutions comparables) en Europe, tout en défendant leurs intérêts à un niveau européen.

Cette adhésion marque une conscience du rôle toujours plus important de l'Europe dans nos sociétés et témoigne de la volonté de participer, avec les Centres culturels de la Communauté française, à la construction de l'Europe culturelle de demain.

Fin mai 2008, l'ASTRAC a participé à la **Short cut 2009** de l'ENCC.

La *Short cut*, une des deux rencontres annuelles de l'ENCC, est organisée chaque printemps à l'occasion de l'assemblée générale de l'ENCC et avait lieu cette fois à Pécs en Hongrie. Au programme, entre autres, une présentation des politiques culturelles de différents pays européens (Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande et Lituanie) au travers des Centres culturels. Pour la Belgique, une présentation « commune » a été réalisée avec nos collègues de la VVC (Vereniging Vlaamse Cultuurcentra ou Association des Centres culturels flamands) et de l'ACC (Association des Centres Culturels).

La partie de la présentation (en anglais) sur la situation des Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles peut être téléchargée sur le site internet www.centresculturels.be en format pdf.

Un bref rapport de la rencontre a été publié dans le journal *Astrac en vrac* (n°49, juin 2008).

A l'automne, la deuxième rencontre annuelle de l'ENCC, la **Project Fair 2009** qui se tenait à Bruxelles cette année (voir plus haut, p. 20), a été l'occasion d'inviter les professionnels du secteur à réfléchir et à échanger entre eux et avec des collègues de différents pays européens sur des thèmes variés, dont plusieurs à connotation européenne et à les rendre attentif à certains sujets, projets ou initiatives européennes ayant un intérêt pour les Centres culturels : le dialogue interculturel, le programme Grundtvig de l'Union européenne, les collaborations possibles avec Service volontaire européen (SVE), le réseau AMATEO, Culture Action Europe, les plateformes culturelles européennes, ... (Voir aussi l'annexe 2 avec le programme détaillé, pp. 48-49)



3. L'avenir de la Culture, les Centres culturels de demain : *Objectif lune*

Enfin, toujours dans le cadre de la mission de réflexion et d'invitation à la réflexion de l'ASTRAC, un vaste chantier a été ouvert à la rentrée de la saison 2008-2009 pour contribuer à une (re)définition des Centres culturels pour demain.

Avec le projet *Objectif lune*, l'ASTRAC propose aux Centres culturels de prendre eux-mêmes l'initiative de formuler leur projet pour l'avenir sans attendre les résultats des réflexions et des travaux en cours dans les bureaux des spécialistes et des décideurs politiques pour actualiser les missions des Centres culturels.

Objectif lune se veut « une action prospective et créative pour explorer ensemble le sens, les objectifs et les confins de l'action du secteur, pour réfléchir aux futurs possibles et pour imaginer un futur souhaitable » pour la culture, pour les Centres culturels. Avec comme enjeu la réalisation d'un *Manifeste des Centres culturels du XXI^e siècle* : une prise de position publique pour défendre un projet commun, susceptible d'influencer les futurs débats publics sur la refonte du cadre légal des Centres culturels. Ce Manifeste ne se fera pas dans l'urgence : *Objectif lune* se veut une action de longue durée, un projet en plusieurs phases, chacune basée sur un processus participatif.

La première phase du projet (de novembre 2008 à janvier 2009) avait comme but d'organiser des réunions de discussion et de brainstorming prospectifs en régions. Sept réunions de travail

créatif entre professionnels du secteur toutes catégories confondues, sur base d'un canevas commun pour arriver à des réponses comparables sur les mêmes questions de départ. Avec une animation assez directive pour pouvoir arriver à cette comparabilité mais aussi pour stimuler la créativité, pour pousser les participants à faire abstraction des contraintes quotidiennes et à s'ouvrir à l'avenir, à l'alternative...

Les questions de départ pour orienter les réflexions et discussions dans cette phase du projet étaient :

- Qui sommes-nous ? Quels sont nos idéaux ? Quelles sont nos motivations ?
- Que peut-il advenir ? Comment voyons nous évoluer le monde et la culture, d'ici 2013-2034 ?
- Que voulons-nous faire ? Que pouvons-nous faire ?

En 2008, trois réunions Objectif lune ont eu lieu : le 15 décembre à Quevaucamps (Centre culturel de Beloeil), le 18 décembre à Gerpennes (Centre culturel) et le 19 décembre à Bertrix (Centre culturel).

En tout, 28 personnes ont participé à ces réunions où il s'est parfois avéré difficile d'oublier les frustrations de tous les jours, de décoller de la réalité, de se projeter dans l'avenir, mais qui ont néanmoins été chacune riche d'idées, de discussions, de questionnements.

Pour chacune des rencontres, un rapport a été rédigé pour diffusion auprès des participants et pour servir de base pour une réflexion plus approfondie dans les phases ultérieures du projet.



4. Vers un cadre éthique et une déontologie professionnelle pour les Centres culturels

Plusieurs incidents signalés par la presse courant 2008 ont souligné la situation souvent délicate et très fragile des animateurs-directeurs des Centres culturels.

Ce constat a été confirmé lors des premières réunions dans le cadre du projet *Objectif lune*, qui ont également fait ressortir un besoin important d'un cadre de référence ou de lignes de conduites à faire valoir en matière de déontologie et d'éthique du travail et du fonctionnement des Centres culturels.

D'où la décision, prise par le CA à la fin de l'année 2008, d'ouvrir un chantier pour établir, avec les Centres culturels une sorte de charte de déontologie ou d'éthique pour le secteur. Un premier plan d'action a été réalisé pour être mis en œuvre en 2009.

Défendre les intérêts des Centres culturels et de leurs professionnels et les représenter auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux

1. Négociations sur les perspectives pour le financement des nouveaux contrats-programmes

Le rôle « réactif » de l'ASTRAC et son travail revendicatif pour la défense des intérêts des Centres culturels ont été particulièrement importants en 2008.

Depuis le mois de janvier, l'ASTRAC a été à l'initiative de négociations avec la Ministre Fadila Laanan au sujet du financement des nouveaux contrats-programmes et des montées de catégorie, négociations qui ont abouti à un important financement du secteur en 2009.

En voici quelques moments importants :

- 31 janvier 2008 : A la journée de rencontre professionnelle, Denis Dargent (Cabinet) et Eugène Braet (Service des Centres culturels) confirment les mesures budgétaires envisagées par la Ministre Laanan pour les futurs contrats-programmes des Centres culturels, mesures annoncées à la 3C quelques jours plus tôt et communiquées aux Centres culturels par l'ASTRAC. Les jours suivants, l'ASTRAC rédige et envoie un courrier co-signé par l'ACC et le président de la 3C pour demander une rencontre avec la Ministre et interpelle le secteur en demandant de lui transmettre des réactions.
- 5 février 2008 : réunion extraordinaire du CA élargi à Bruxelles, avec la participation de Marc Baeken, président de la 3C. Suivie d'une première rencontre avec le Cabinet de la Ministre Laanan.
- 13 février : Etienne Pévenasse, vice-président de l'ASTRAC rencontre le bureau de l'ACC élargi en vue de se concerter pour la défense du secteur.
- 14 février 2008: CA élargi de l'ASTRAC à Grivegnée. Tous les professionnels du secteur sont invités. 25 personnes participent dont des représentants de l'ACC et de la Concertation bruxelloise. On se met d'accord sur une ébauche de note pour la Ministre reprenant les griefs et attentes du secteur et sur un éventuel plan d'action en cas d'échec.
- 21 février 2008: rencontre et réunion avec la Ministre Laanan. L'ASTRAC, l'ACC et le président de la 3C communiquent à la Ministre, en tant que représentants du secteur, les inquiétudes des Centres culturels et réclament l'application du décret.
- 17 mars et 28 mai 2008 : nouvelles lettres à la Ministre Laanan, dont la dernière cosignée par l'ACC et le président de la 3C, pour demander une deuxième rencontre pour faire le point sur les perspectives de refinancement du secteur. Entre temps, une enquête est réalisée auprès des Centres culturels concernant leurs éventuelles intentions de demande de montée de catégorie pour chiffrer le budget nécessaire.
- 30 juin 2008 : lettre au Gouvernement de la Communauté française, cosignée par l'ACC et le président de la 3C, pour attirer l'attention des Ministres « sur l'impérieuse nécessité de refinancer largement le secteur des Centres culturels »
- 13 octobre 2008 : lettre à la Ministre Laanan, cosignée par l'ACC et le président de la 3C: réponse à son courrier du 22 septembre aux Centres culturels et demande d'une nouvelle rencontre.

- 16 octobre 2008 : lettre aux Centres culturels pour les informer de la position et de la stratégie de l'ASTRAC dans ce dossier.
- 17 novembre 2008 : mail à l'ensemble des Centres culturels annonçant la bonne nouvelle selon laquelle la Ministre Laanan a obtenu l'accord du Gouvernement pour défendre, vis-à-vis du Parlement, un refinancement des Centres culturels dès 2009 à hauteur de 3,3 millions €.

2. Participation à la 3C

A côté de cette action inspirée par les urgences du moment, la défense des intérêts des Centres culturels par l'ASTRAC s'opère de manière structurée dans le cadre de sa participation aux travaux de la **Commission des Centres culturels**.

C'est Vincent Bertholet qui représente l'ASTRAC au sein de la 3C.

Ingrid Vandevarent est suppléante.

Le rôle de l'ASTRAC à la 3C est de veiller à ce que les intérêts de l'ensemble des Centres culturels y soient pris en compte. Une attention particulière est toutefois portée aux besoins spécifiques des petits lieux et des Centres culturels en milieu rural, qui vivent souvent des situations très difficiles et qui ne sont pas directement représentés au sein de la 3C.

Des articles sur les travaux de la 3C sont régulièrement insérés dans le journal *Astrac en vrac*.

3. Contacts avec l'ACC

A mentionner enfin, dans le contexte de la mission de défense des intérêts et de représentation des (professionnels des) Centres culturels : le nombre important de contact et de collaborations avec l'Association des Centres culturels :

- d'une part dans le cadre des négociations sur le financement des nouveaux contrats-programme ;
- d'autre part dans le cadre des activités de l'ENCC, dont l'ASTRAC est l'ACC sont devenues membres avec un siège commun à l'assemblée générale et donc une seule voix (en alternance ou en collégialité) pour les deux associations.

PERSONNEL, SITUATION DE L'EMPLOI

La professionnalisation de l'ASTRAC n'en est qu'à son début. L'association dispose de personnel permanent depuis fin 2006 seulement, grâce à l'obtention d'une aide de la Région wallonne sous forme de 5 points APE pour un ETP.

Au 31 décembre 2008, le personnel était composé de:

- Marie Lambert, animatrice à mi-temps ;
- Liesbeth Vandersteene, directrice à trois quart-temps.

Pour pouvoir répondre à la condition de maintenir le volume global de l'emploi préexistant à l'obtention du subside APE, le temps de travail de Liesbeth Vandersteene, engagée en septembre 2007 comme animatrice-coordinatrice à mi-temps, a été augmenté à partir du 1^{er} avril 2008 à un trois-quart ETP.

En septembre 2008, le CA a décidé de confier à l'animatrice-directrice une véritable fonction de direction de l'association ; ceci s'est accompagné d'une revalorisation barémique.

Comme le subside correspondant aux 5 points APE est loin de couvrir l'entièreté des frais de salaires et de fonctionnement qui résultent de l'engagement d'un ETP, il a fallu décider de puiser dans les réserves de l'asbl afin de pouvoir respecter la réglementation APE.

La situation, intenable à moyen terme, pointe à nouveau la fragilité de l'ASTRAC et la nécessité de disposer d'aides plus importantes pour sécuriser les emplois qu'elle a créés.

L'association devrait idéalement pouvoir fonctionner avec un poste de direction financé par la Communauté française.



LOCAUX ET MATERIEL DE L'ASSOCIATION

Les bureaux de l'ASTRAC sont installés, depuis environ huit ans, dans le bâtiment du Centre culturel du Beau Canton à Florenville.

Le Centre culturel du Beau Canton a, pendant tout ce temps, mis à disposition de l'ASTRAC un espace de travail avec son équipement: tables, chaises, un ordinateur avec logiciels installés, une imprimante, un scanner, une photocopieuse, un téléphone, un fax, de l'outillage de bureau divers, ...

Ce soutien important trouve son origine dans l'usage qui s'était établi à l'ASTRAC d'installer, pour des raisons de facilité, son siège social à l'adresse du Centre culturel dans lequel travaille son président. Pendant de longues années, l'ASTRAC a fonctionné et survécu essentiellement grâce aux apports entièrement bénévoles de ses administrateurs, dont en premier lieu, le président.

A partir de 2003, une subvention (extraordinaire) annuelle de la Communauté française a permis d'engager une employée à mi-temps pendant 6 mois par an pour l'organisation du Printemps des Centres culturels. La personne en question travaillait au siège social de l'époque, dans les locaux du Centre culturel du Beau Canton aux côtés de ses travailleurs qui partageaient avec elle l'utilisation de son matériel. Des frais de fonctionnement étaient refacturés à l'ASTRAC une ou plusieurs fois par an.

Le développement de l'ASTRAC dans les dernières années et notamment l'engagement de personnel permanent donne lieu, en novembre 2008, à une convention conclue entre le Centre culturel du Beau Canton et l'ASTRAC précisant les modalités d'un soutien qui acquiert ainsi un caractère permanent. Entre temps, la professionnalisation de l'ASTRAC a fait naître de nouveaux besoins : besoins accrus en place de travail et en équipement, besoin d'un local séparé dans un souci d'efficacité, mais aussi pour pouvoir se forger une identité et une image professionnelle claire et forte. L'installation de l'ASTRAC dans des bureaux propres à l'association et l'acquisition d'un équipement de base s'imposent.

Le Centre culturel du Beau Canton, de son côté, est aujourd'hui appelé à remettre à disposition de son propre personnel un ordinateur et une partie du matériel jusqu'ici mis à disposition de l'ASTRAC.

Pour contribuer à subvenir à ses propres besoins en équipement, l'ASTRAC avait introduit en 2006 une première demande de subvention d'équipement auprès du Service des Centres culturels, aide qui lui est refusée. Une nouvelle demande a été faite en décembre 2007. Elle reste à l'heure actuelle sans réponse.

Parallèlement, des démarches ont été faites pour pouvoir obtenir un local autonome dans le bâtiment occupé par le Centre culturel du Beau Canton. En juillet 2008, un courrier a été adressé à la Commune de Florenville, propriétaire du bâtiment, pour demander son aide afin de pouvoir réaliser ce projet. D'importants travaux d'isolation et de rénovation de l'électricité étant prévus dans le bâtiment dans le courant de l'année 2009, la Commune a souhaité ne pas (encore ?) s'engager pour soutenir cette initiative, même si elle soutient le principe d'une séparation des bureaux des deux associations.

Un projet d'espace socioculturel existe par ailleurs à Florenville, qui permettrait la mise à disposition gratuite de nouveaux locaux de bureau à l'ASTRAC.



PROJET DE CONVENTION – RECHERCHE DE MOYENS SUPPLEMENTAIRES

En 2008, des démarches importantes ont à nouveau été entreprises pour améliorer la sécurité financière de l'association, en vain.

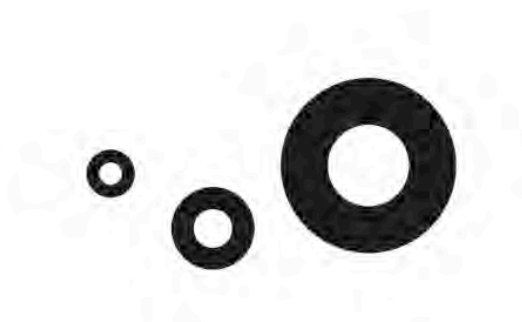
L'ASTRAC dépend actuellement d'une subvention annuelle de la Communauté française qui n'est pas assez importante pour pouvoir réellement sécuriser son action, ni ses emplois. Cette subvention annuelle doit en outre être renégociée chaque année, avec des résultats variables (20.000 euros en 2004, 25.000 euros en 2005, 31.000 euros en 2006, 27.000 euros en 2007, 25.000 euros en 2008). En effet, comme l'a pu constater la Cour des Comptes lors d'un contrôle récent, la subvention de l'ASTRAC est actuellement encore puisée dans le budget extraordinaire du Service des Centres culturels du Ministère de la Culture, même si après plus de 5 ans, elle revêt toutes les caractéristiques d'une aide récurrente.

L'obtention d'un « contrat-programme » ou d'une convention pluriannuelle avec la Communauté française est un objectif que l'ASTRAC se fixe depuis des années pour pouvoir pérenniser l'asbl. C'est la condition sine qua non du développement ultérieur de son action professionnelle. De manière paradoxale, l'obtention d'un subside APE en 2006 a aggravé la vulnérabilité financière de l'association (voir plus haut, p. 29).

Pendant l'été 2008, un projet de convention a été réalisé en collaboration avec le Service des Centres culturels et à sa demande. La convention envisagée porte sur un montant de départ pour 2008 de 45 000 euro avec une augmentation progressive pour atteindre 70 000 euros en 2011. Au 31 décembre 2008, malgré divers contacts réguliers avec le Service des Centres culturels à ce sujet, l'ASTRAC ne disposait d'aucune information lui permettant de croire que ce projet de convention était en cours de réalisation.

De plus, la promesse d'un subside – d'un montant de 25 000 euros – n'est parvenue à l'ASTRAC qu'au 5 décembre 2008, tout en reportant le virement de la première tranche à janvier 2009, ce qui a encore rendu plus pénible la situation financière de l'association, en l'obligeant de demander une ligne de crédit à la banque.

Ajoutons enfin que la Province de Luxembourg a diminué en 2008 son subside à l'ASTRAC à 500 euros, à la place des 1000 euros qu'elle avait reçus en 2007.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du CA de l'ASTRAC

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration de l'ASTRAC était composé de :

Patrick Besure (Centre culturel du Beau Canton)	Président
Michel Gelinne (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)	Vice-Président
Étienne Pévenasse (Centre culturel de Gerpinnes)	Vice-Président
Justine Dandoy (Centre culturel de Wanze)	Secrétaire
Christophe Loyen (Centre culturel de Chênée)	Secrétaire adjoint
Vincent Bertholet (Foyer socioculturel d'Antoing)	Trésorier

Les autres administrateurs étaient:

Chantal Charlier (Centre culturel de Gerpinnes)
Manu Dias (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
Jean-Luc Gustin (Centre culturel de Sprimont)
Céline Lahaye (Centre culturel de Libramont)
Pierre Mativa (Centre culturel de Waremme)
Hervé Persain (Centre culturel régional de l'arrondissement de Huy)
Ingrid Vandevarent (Centre culturel régional du Centre)
Olivier Van Hee (Centre culturel du Brabant wallon)



Le conseil d'administration de l'ASTRAC est renouvelable par tiers chaque année.

Manu Dias, Jean-Luc Gustin, Paul Jamsin, Céline Lahaye et Ingrid Vandevarent étaient sortants en 2008.

A part Paul Jamsin, ils ont tous été réélus. Ils sont sortants en 2011.

Paul Jamsin a été remplacé par Thomas Prédour. Ce dernier a démissionné de son poste en juin 2008.

Céline Lahaye et Ingrid Vandevarent viennent de démissionner de leur poste au moment de la rédaction de ce rapport.

Les administrateurs sortants en 2009 sont: Chantal Charlier, Justine Dandoy, Christophe Loyen, Etienne Pévenasse et Olivier Van Hee.

Olivier Van Hee est démissionnaire.

Sont sortants en 2010 : Patrick Besure, Michel Gelinne, Pierre Mativa et Hervé Persain.

Réunions du CA de l'ASTRAC

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni neuf fois en 2008 dans des lieux différents. Dans la mesure du possible, le CA a essayé de se réunir dans des Centres culturels non représentés au sein du CA.

Une réunion de l'**Assemblée générale** a eu lieu au mois de mai à La Marlagne (Centre Marcel Hicter, Wépion).

Voici un aperçu des dates de ces réunions ainsi que des principaux points à l'ordre du jour.

17 janvier 2008 à Sprimont

journée professionnelle du 31 janvier 2008
printemps des Centres culturels 2008
journal Astrac en vrac

CA extraordinaire élargi le 5 février à Bruxelles

perspectives pour le financement des contrats-programmes

14 février 2008 à Grivénée

adhésion à l'ENCC
perspectives pour le financement des contrats-programmes ; réaction du secteur aux mesures annoncées

13 mars à Leuze

perspectives pour le financement des contrats-programmes
temps de travail de l'animatrice-coordinatrice
projets 2008

19 avril à Gerpennes

perspectives pour le financement des contrats-programmes
préparation de l'AG
rencontre de l'ENCC à Pècs

22 mai AG à La Marlagne

suivi d'une après-midi de réflexion sur les actualités du secteur

12 juin à Florenville

perspectives pour le financement des contrats-programmes
Associations21; les Centres culturels et le développement durable
Project Fair de l'ENCC à Bruxelles en octobre;
Printemps des Centres culturels : évaluation et brainstorming sur son avenir

16 septembre à Saint-Gilles

perspectives pour le financement des contrats-programmes
Project Fair de l'ENCC les 1er, 2 et 3 octobre
convention Astrac-CF
projets pour la nouvelle saison

9 octobre à Dinant

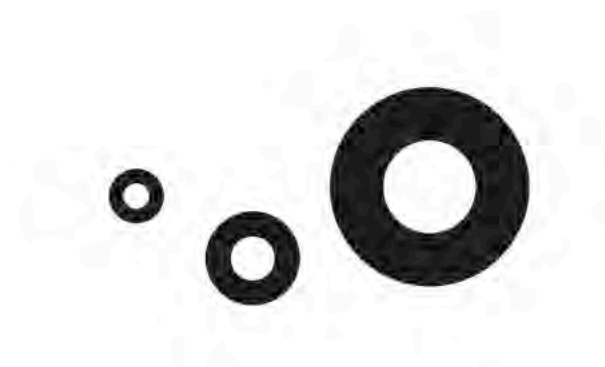
perspectives pour le financement des contrats-programmes
fonctionnement interne
rôle et salaire de l'animatrice-coordinatrice
Objectif lune

13 novembre à La Louvière

démission du Président
Objectif lune
fonctionnement interne

9 décembre à Angleur

Objectif lune
affiche « 115 Centres culturels »
situation financière
relations ACC-ASTRAC



MEMBRES DE L'ASTRAC

En 2008, l'ASTRAC représentait :

- 77 membres effectifs (individuels),
- 109 membres adhérents (Centres culturels, Agences de développement culturel),
- environ 700 personnes de contact.

Membres effectifs de l'asbl

1.	ANCIAUX Philippe	CENTRE CULTUREL DE SERAING
2.	ANCIAUX Michel	CENTRE CULTUREL DE SERAING
3.	ANCION Monique	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
4.	BAEKEN Marc	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT
5.	BARBETTE Louise	SUDHAINA -CENTRE CULTUREL DE CHIMAY
6.	BEERLANDT Nadine	CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON MJC
7.	BERTHOLET Vincent	FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING
8.	BERTRAND Patrice	CENTRE CULTUREL DE HABAY
9.	BESURE Patrick	CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON
10.	BIGONVILLE Frédérique	CENTRE CULTUREL BIEVRE
11.	BOMBAERT Alain	MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE (MCFA)
12.	BOONS Catherine	CENTRE CULTUREL DE HABAY
13.	CAILLE Didier	CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE CCRC
14.	CHARLIER Chantal	CENTRE CULTUREL GERPINNES
15.	COLLARD Dimitri	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN
16.	COULONVAUX Stephane	FOYER CULTUREL DE DOISCHE
17.	COZAR Emilie	CENTRE CULTUREL DE SPA
18.	DAMOISEAUX Eric	CENTRE CULTUREL DE SPA
19.	DANDOY Justine	CENTRE CULTUREL DE WANZE
20.	DARDENNE Thomas	CENTRE CULTUREL D'AMAY
21.	DE BRUYN Laurent	CENTRE CULTUREL DE SPA
22.	DE WIT-VOSS Danielle	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
23.	DEBAERE Christian	CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON
24.	DECERF Magali	CENTRE CULTUREL DE SPA
25.	DEPOORTER Robert	CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE
26.	DETRY Michèle	MAISON CULTURELLE ATH
27.	DEVEMY Marie	CENTRE CULTUREL D'ANDENNE
28.	DIAS Manuel	LA VENERIE
29.	DUSSART Nathalie	CENTRE CULTUREL DE SPA
30.	FASBENDER Pierre	CENTRE CULTUREL DE HABAY
31.	GELINNE Michel	CENTRE CULTUREL LA VENERIE
32.	GIJSENS Eddy	CENTRE CULTUREL D'AMAY CULTUR'AMA
33.	GOGNEAUX Géraldine	CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE
34.	GUSTIN Jean-Luc	FOYER CULTUREL DE SPRIMONT
35.	HAINNEAUX Marianne	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
36.	HAUMONT Luc	CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE
37.	HEMBLENNE Bernard	CENTRE CULTUREL DE DURBUY
38.	HONNOF Marie-Jeanne	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE- L'ECRIN
39.	JADOUL Véronique	CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
40.	JAMSIN Paul	FOYER CULTUREL FLORENNES
41.	JOACHIM Xavier	CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX
42.	KOLLASCH Alexandra	CENTRE CULTUREL ECRIN EGHEZEE
43.	LAHAYE Céline	CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
44.	LANS Caroline	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN
45.	LAPOTRE Sabine	CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
46.	LEMENSE Steve	CENTRE CULTUREL ECRIN EGHEZEE
47.	LEONARD Christine	CENTRE CULTUREL DE SPA
48.	LIBOUTON Dany	CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
49.	LOGIST Luc	CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX
50.	LOYEN Christophe	CENTRE CULTUREL DE CHENEE
51.	MARCHETTI Sabine	CENTRE CULTUREL LA VENERIE DE WATERMAEL-BOITSFORT-ESPACE PAUL DELVAUX
52.	MATIVA Pierre	CENTRE CULTUREL DE WAREMME
53.	MICHEL Bernard	CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE
54.	MONSEZ Jean-Yves	CENTRE CULTUREL DE SPA
55.	NOEL Mireille	CENTRE CULTUREL DE SPA
56.	PARIDAENS Guy	CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE
57.	PERSAIN Hervé	CENTRE CULTUREL ARRONDISSEMENT DE HUY
58.	PEVENASSE Etienne	CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
59.	PHILIPPE Alexandra	CENTRE CULTUREL DE SPA
60.	PILETTE Christiane	CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE
61.	PIRARD Sandra	CENTRE CULTUREL DE SPA

62.	PIRARD Luc	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS
63.	PREDOUR Thomas	CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT
64.	RAESSKAERT Laetitia	CENTRE CULTUREL LA VENERIE DE WATERMAEL-BOITSFORT-ESPACE PAUL DELVAUX
65.	RAOULT Benoît	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN
66.	SCHOLTISSEN Marielle	MAISON CULTURELLE D'ATH
67.	STEMBERT Pierre	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS
68.	STRUYVELT Josée	CENTRE CULTUREL DE SPA
69.	TASIAUX Pierre	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
70.	THOMAS Alain	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
71.	TRUJILLO Céline	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
72.	VAN HEE Olivier	CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON (CCBW)
73.	VANBERGIE Laurent	CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
74.	VANDEVARENT Ingrid	CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE CCRC
75.	VERVACKE Marianne	CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE
76.	WINANDY Alain	CENTRE CULTUREL DE SPA
77.	WLOMAINCK Sarah	AGENCE CULTURELLE DU HAINAUT OCCIDENTAL-ACHO

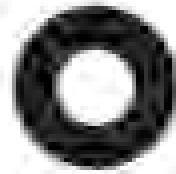
Centres culturels adhérents :

en ordre de cotisation au 31 décembre 2008

1.	CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES NORD	1020 LAEKEN
2.	CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK	1030 BRUXELLES
3.	HALLS DE SCHAERBEEK	1030 BRUXELLES
4.	ESPACE SENGHOR CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	1040 ETTERBEEK
5.	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES JACQUES FRANCK	1060 BRUXELLES
6.	CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT ESCALE DU NORD	1070 BRUXELLES
7.	CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN LA VILLA	1080 BRUXELLES
8.	CENTRE CULTUREL LE FOURQUET	1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE
9.	CENTRE CULTUREL DE JETTE	1090 BRUXELLES
10.	CENTRE CULTUREL D'EVERE	1140 EVERE
11.	CENTRE CULTUREL « LA VENERIE » DE WATERMAEL-BOITSFORT	1170 WATERMAEL-BOITSFORT
12.	CENTRE CULTUREL « WOLU CULTURE » -	1200 (WOLUWE-SAINTE-LAMBERT)
13.	CENTRE CULTUREL DE LA NETHEN	1320 HAMME-MILLE (BEAUVECHAIN)
14.	CENTRE CULTUREL DE RIXENSART	1332 GENVAL
15.	CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES- LOUVAIN-LA-NEUVE	1340 OTTIGNIES
16.	FOYER CULTUREL PERWEZ	1360 PERWEZ
17.	CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE	1370 JODOIGNE
18.	CENTRE CULTUREL DE WATERLOO ESPACE BERNIER	1410 WATERLOO
19.	CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD	1420 BRAINE-L'ALLEUD
20.	CENTRE CULTUREL DE REBECQ	1430 REBECQ
21.	CENTRE CULTUREL D'ITTRE (CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION)	1460 ITTRE
22.	CENTRE CULTUREL DE TUBIZE	1480 TUBIZE
23.	CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON (CCBW)	1490 COURT-SAINTE-ETIENNE
24.	CENTRE CULTUREL LES CHIROUX	4000 LIEGE
25.	CENTRE CULTUREL JUPILLE ET WANDRE	4020 JUPILLE-SUR-MEUSE
26.	CENTRE CULTUREL D'OURTHE ET MEUSE	4031 ANGLEUR
27.	CENTRE CULTUREL DE CHENEE	4032 CHENEE
28.	CENTRE CULTUREL DE SERAING	4100 SERAING
29.	FOYER CULTUREL DE SPRIMONT	4140 SPRIMONT
30.	CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE	4260 BRAIVES
31.	CENTRE CULTUREL DE HANNUT	4280 HANNUT
32.	CENTRE CULTUREL DE WAREMME	4300 WAREMME
33.	CENTRE CULTUREL DE REMICOURT	4350 MOMALLE
34.	CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE	4400 FLEMALLE
35.	CENTRE CULTUREL D'ANS	4432 ALLEUR
36.	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES	4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
37.	CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE ENGISSE	4480 ENGIS
38.	CENTRE CULTUREL ARRONDISSEMENT DE HUY	4500 HUY
39.	CENTRE CULTUREL DE WANZE	4520 WANZE
40.	CENTRE CULTUREL D'AMAY CULTUR'AMA	4540 AMAY
41.	CENTRE CULTUREL DE MARCHIN	4570 MARCHIN
42.	CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE	4630 SOUMAGNE
43.	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS	4800 VERVIERS
44.	CENTRE CULTUREL DE DISON	4820 DISON
45.	CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT	4840 WELKENRAEDT
46.	CENTRE CULTUREL DE SPA	4900 SPA
47.	CENTRE CULTUREL DE THEUX	4910 THEUX
48.	CENTRE CULTUREL STAVELLOT	4970 STAVELLOT
49.	CENTRE CULTUREL DE GEMBLoux	5030 GEMBLoux
50.	CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE	5060 AUVELAIS SAMBREVILLE
51.	CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSE	5070 FOSSES-LA-VILLE
52.	CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE	5150 FLOREFFE

53. CENTRE CULTUREL D'ANDENNE	5300 ANDENNE
54. CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN	5310 EGHEZEE
55. CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT	5500 DINANT
56. PROSPECT 15 – AGENCE DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE L'ARRONDISSEMENT DE DINANT	5500 DINANT
57. CENTRE CULTUREL LOCAL DE HASTIERE	5540 HASTIERE
58. CENTRE CULTUREL DE BIEVRE	5555 BIEVRE
59. CENTRE CULTUREL DE BEAURAING	5570 BEAURAING
60. CENTRE CULTUREL DES ROCHES	5580 ROCHEFORT
61. FOYER SOCIOCULTUREL DE PHILIPPEVILLE	5600 PHILIPPEVILLE
62. FOYER CULTUREL FLORENNES	5620 FLORENNES
63. CENTRE CULTUREL DE WALCOURT	5650 WALCOURT
64. CENTRE CULTUREL CHRISTIAN COLLE	5660 COUVIN
65. CENTRE CULTUREL ACTION SUD VIROINVAL	5670 NISMES
66. FOYER CULTUREL DE DOISCHE	5680 DOISCHE
67. CENTRE CULTUREL REGIONAL DE CHARLEROI	6000 CHARLEROI
68. CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE	6150 ANDERLUES
69. CENTRE CULTUREL DE COURCELLES	6180 COURCELLES
70. CENTRE CULTUREL DE FLEURUS FLEURUS- CULTURE	6220 FLEURUS
71. CENTRE CULTUREL DE FARCIENNES	6240 FARCIENNES
72. CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES	6250 AISEAU-PRESLES
73. CENTRE CULTUREL DE GERPINNES	6280 GERPINNES
74. SUDHAINA - CENTRE CULTUREL DE CHIMAY	6464 BAILEUX
75. CENTRE CULTUREL LOCAL DE SIVRY-RANCE – TERRE CHEVROTINE	6470 SIVRY-RANCE
76. CENTRE CULTUREL DE THUIN	6530 THUIN
77. CENTRE CULTUREL LOCAL DE MOMIGNIES	6590 MOMIGNIES
78. CENTRE CULTUREL SOL PAVEYE DE BASTOGNE	6600 BASTOGNE
79. MAISON DE LA CULTURE D'ARLON MCA	6700 ARLON
80. CENTRE CULTUREL DE HABAY	6720 HABAY-LA-NEUVE
81. CENTRE CULTUREL DE ROSSIGNOL-TINTIGNY	6730 ROSSIGNOL
82. CENTRE CULTUREL COMMUNE D'AUBANGE	6791 ATHUS
83. CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON	6820 FLORENVILLE
84. CENTRE CULTUREL DE BERTRIX	6880 BERTRIX
85. MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE – MCFA	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
86. CENTRE CULTUREL DE DURBUY	6940 BARVAUX-SUR-OURTHE
87. CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE DE NASSOGNE	6950 NASSOGNE
88. CENTRE CULTUREL LOCAL DE HOTTON	6990 HOTTON
89. CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES	7060 SOIGNIES
90. CENTRE CULTUREL DU ROEULX - JOSEPH FAUCON	7070 LE ROEULX
91. CENTRE CULTUREL LOCAL DE FRAMERIES	7080 FRAMERIES
92. CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE	7090 BRAINE-LE-COMTE
93. CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ LE SABLON	7141 MORLANWELZ
94. CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
95. FOYER CULTUREL DE MANAGE	7170 MANAGE
96. CENTRE CULTUREL DE BOUSSU	7301 HORNU (BOUSSU)
97. FOYER CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN	7330 SAINT-GHISLAIN
98. CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE	7340 COLFONTAINE
99. MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON	7390 QUAREGNON
100. FOYER CULTUREL DE PERUWELZ	7600 PERUWELZ
101. FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING	7640 ANTOING
102. CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON	7700 MOUSCRON
103. CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON – MJC	7780 COMINES- WARNETON
104. CENTRE CULTUREL DE SILLY	7830 SILLY
105. CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN	7850 ENGHIEN
106. CENTRE CULTUREL RENE MAGRITTE	7860 LESSINES
107. CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES	7880 FLOBECQ
108. CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT	7900 LEUZE
109. FOYER CULTUREL DE BELOEIL	7972 QUEVAUCAMPS





PERSPECTIVES 2009

Actions envisagées

- **Objectif lune :**
 - o 4 réunions de discussions et de brainstorming prospectifs en régions : à Dinant (7 janvier), Bruxelles (8 janvier), Huy (13 janvier) et Quevaucamps (15 janvier)
 - o création d'un blog
 - o réalisation d'une synthèse des rapports des réunions en région
 - o journée de mise en commun et de confrontation du travail en région aux avis d'un panel externe dans le cadre de la journée professionnelle du 29 janvier
 - o constitution de groupes de travail et approfondissement du travail réalisé dans le cadre de réunions thématiques
 - o prise de position publique
- affiche « 115 Centres culturels... » : impression et distribution de 1500 exemplaires auprès des Centres culturels, d'autres institutions socioculturelles locales, des décideurs à tous les niveaux, une sélection d'autres acteurs pertinents
- 18 mai 2009: après-midi de rencontre et d'échange sur l'avenir des politiques culturelles à l'occasion de l'Assemblée générale
- constitution d'un dispositif de personnes-ressources
- réflexion sur la déontologie professionnelle et le cadre éthique du fonctionnement des Centres culturels
- poursuite de l'enquête pour connaître pratiques et attentes du secteur par rapport au développement durable
- conception d'une nouvelle action récurrente (à fixer) pour la mise en évidence des Centres culturels pour remplacer le *Printemps des Centres culturels* à partir de 2010
- carte professionnelle pour l'identification des professionnels du secteur
- journal *Astrac en vrac*: publication d'au moins 4 numéros ; impression par un imprimeur professionnel dès que les moyens le permettent
- site internet www.centresculturels.be : mise à jour permanente et refonte si les moyens le permettent
- envoi de courriels groupés en fonction des actualités du secteur
- réalisation d'une lettre d'information électronique mensuelle pour informer les Centres culturels des décisions du CA
- ASTRAC-ACC : (réflexion sur des) actions communes dans le respect de la spécificité et de l'originalité de chacune des associations
- participation aux travaux de la 3C
- participation aux travaux d'Associations 21
- participation aux travaux de l'ENCC, Réseau européen des Centres culturels

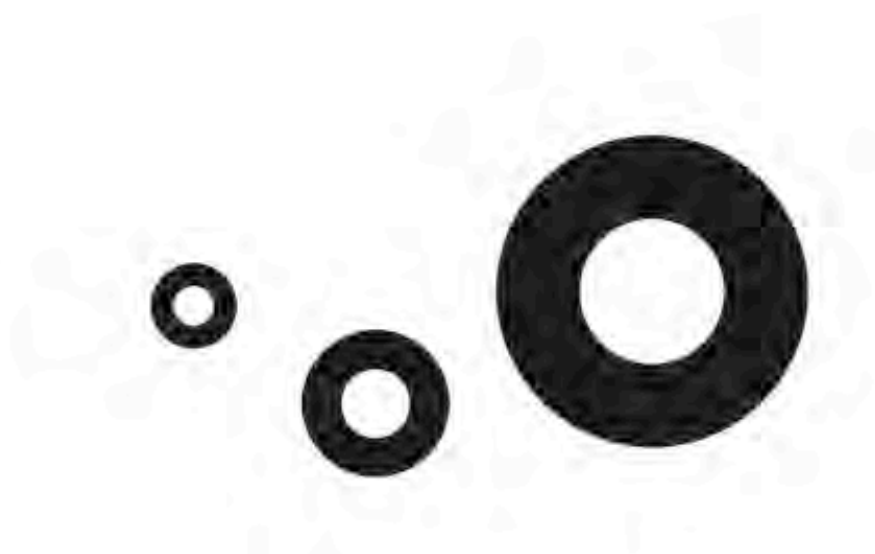
Perspectives par rapport aux bureaux et au matériel dont dispose l'association

A l'heure actuelle, la situation financière de l'ASTRAC l'amène à fonctionner en synergie avec le Centre culturel du Beau Canton qui met à sa disposition des outils indispensables à son fonctionnement et ne répercute pas les frais (importants) des locaux, d'entretien, d'électricité, de chauffage, etc.

Pour des raisons évoquées plus haut (voir p. 31), l'installation de l'association dans un local spécifique et l'acquisition de son propre équipement s'imposent. Les démarches entreprises pour réaliser ces objectifs seront poursuivies en 2009.

Perspectives par rapport aux subventions

En 2009, de nouvelles rencontres avec l'Administration et le Cabinet seront sollicitées afin de défendre le projet de convention réalisé en 2008.





ANNEXES

Annexe 1

Programme de la journée professionnelle du 31 janvier 2008 à Wépion, La Marlagne

9h32 : Accueil, café

10h02 précises : Début des travaux. Assemblée plénière :

- « Il y a trois ans, les Etats Généraux de la Culture... ». Introduction de la journée.
- - Témoignage de Jean-Luc Gustin, animateur-directeur du Centre culturel de Sprimont sur l'accident de travail grave arrivé récemment dans son Centre culturel.
- « Les Centres culturels en Flandre, quelles singularités, quelles leçons à tirer ? »

11h02 : Travail en ateliers (contenus développés au verso)

- atelier 1 : 2x+2 kultur svp !: Le financement des Centres culturels
- atelier 2 : Les Centres culturels au cœur de la culture
- atelier 3 : Quels territoires pour quels Centres culturels ?
- atelier 4 : Les Centres culturels et le développement durable
- atelier 5 : Les Centres culturels et la sécurité au travail; dispositions légales

12h32 : Repas, échanges informels

13h47 : Reprise des ateliers

15h32 : Assemblée plénière

« Desserrer l'étau général de la culture. Perspectives pour les Centres culturels. »
Echange avec Denis Dargent, attaché de Cabinet de la Ministre de la Culture.
Questions, réponses.

16h30 : Fin des travaux



Annexe 2

Programme de la Project Fair 2008 de l'ENCC, les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2008 à Bruxelles

MERCREDI 1er OCTOBRE 2008 (Parlement flamand) : inauguration

17:00 – 18:00 :	Accueil, inscriptions
18:00 – 18:30 :	Discours d'inauguration
18:30 – 19:00 :	Dimensions du dialogue interculturel. Intervention de Pascal Verschuere du « Kennisknooppunt Interculturaliseren »
19:00 – 19:30 :	L'intégration et la performance. Témoignage personnel et concert de Ronny Mosuse, ambassadeur interculturel flamand
19:30 :	Réception

JEUDI 2 OCTOBRE 2008 (De Markten, Maison du peuple de Saint-Gilles)

09:00 – 10:00 :	Préparation des stands
10:00 – 11:30 :	Comment gérer les ressources humaines dans les Centres culturels ? Une question, cinq réponses. (table ronde) Avec, entre autres : Soeren Soeborg, Huse i Danmark, Ingrid Vandevarent, Centre culturel régional du Centre, La Louvière, Belgium, Agnes C. Szalai, Veszprém City Culture Center, Hungary
11:30 – 11 :45 :	Pause café
11 :45 – 13:00 :	Visite commentée de la Foire à projets
13:00 – 14:00 :	Lunch
14:00 – 16:30 :	Ateliers
	(1) Le programme Grundtvig de l'Union européenne. Avec Renilde Reynders, coordinatrice Grundtvig pour Epos asbl (agence flamande pour la mise en œuvre du programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie) et Roger Bouwens, directeur du Centre culturel de Leopoldsburg, un des partenaires du projet international « Opening Doors »
	(2) Le personnel technique et la valorisation des compétences. Chris Van Goethem, conseiller technique indépendant. Sophie Coppens, Consortium de validation compétences
	(3) La coopération régionale entre les Centres culturels. Avec Piet Forger, coordinateur de Vlabra'ccent (qui coordonne la collaboration entre les Centres culturels du Brabant flamand) et Engelbert Petre, animateur-directeur de la Maison culturelle d'Ath et administrateur de l'ACHO
	(4) Le Service volontaire européen (SVE) et les Centres culturels. Avec Ivo Peeters, directeur du Centre culturel communautaire de Ganshoren « De Zeyp » et un représentant d'un des Agences belges du programme européen « Jeunesse en action »
16:45 :	Remise des rapports des ateliers et moment informel
17 :00 :	Présentation du réseau Amateo
17 :15 :	Mots de clôture
18 :00 :	Visite de deux Centres culturels à Saint-Gilles : Le « Jacques Franck » et « De Pianofabriek »
19:00 :	Souper et concert de Bai Kamara

VENDREDI, 3 OCTOBRE 2008 (De Markten)

10:00: séance plénière

- Présentation de « Culture Action Europe » (ex-Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine). Daphné Tepper, analyste politique chez Culture Action Europe
- Les plateformes culturelles européennes : la Rainbow platform / Access to Culture / Cultural Industries. Avec Daphné Tepper, analyste politique chez Culture Action Europe et Ivo Peeters, membre du conseil d'administration de l'ENCC
- BECC – Informations sur le programme de l'ENCC pour l'échange de personnel, artistes et jeunes. Luis Prada, coordinateur de l'ENCC

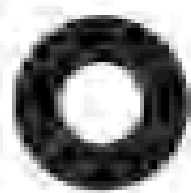
12.00: Lunch, échanges informels et démontage des stands
En parallèle : Conseil d'administration de l'ENCC

14:00 : Visite guidée de Bruxelles





European Network of Cultural Centres



Province de Luxembourg



*Ministère
de la Communauté
française*